

WEBINAIRE

FEDER et transition énergétique : Appel à projet rénovation de bâtiments publics

Jeudi 4 décembre 2025



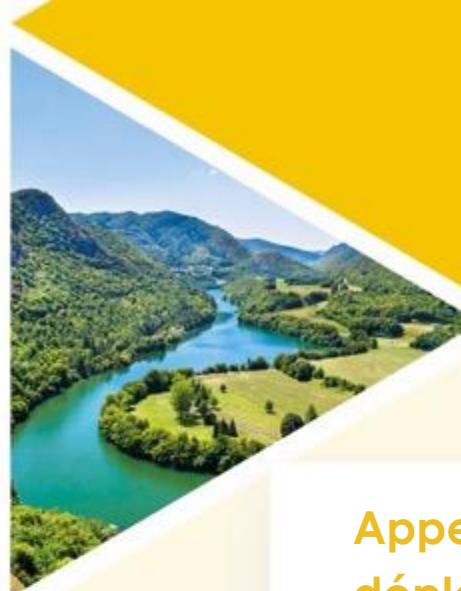
Appel à projets de la Priorité 3 du FEDER sur la rénovation énergétique des bâtiments publics

- Présentation de l'appel à projets – FEDER Priorité 3
- Aides régionales complémentaires
- Aides nationales
- Illustration locale à travers la commune de Delle
- Echanges & Questions générales





L'Europe
au cœur de
vos projets

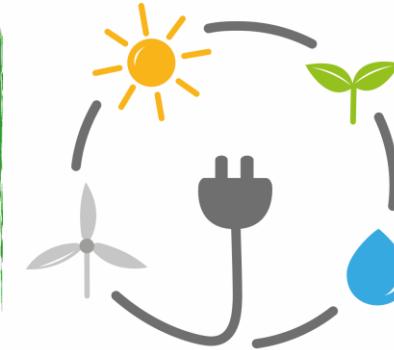


Appel à projets FEDER visant au déploiement de bâtiments exemplaires économes en énergie : rénovations de bâtiments d'enseignement public (niveaux primaire et secondaire) et de bureaux publics intégrant des matériaux biosourcés.



Webinaire du 4/12/2025

Projets attendus



Rénovation de bâtiments d'enseignement public (niveaux primaire et secondaire) et bureaux publics.



Projets intégrant des **matériaux biosourcés** et comportant **une production d'énergie renouvelable** : bâtiments avec objectif de **performance énergétique a minima BBC rénovation**.

! Le bâtiment devra jouir d'une **bonne visibilité** de la part du public afin d'exposer son **caractère exemplaire**.

✗ Projets exclus : bâtiments publics autres que dédiés à l'enseignement primaire et secondaire, bâtiments publics hors bureaux, bâtiments tertiaires privés, logements, copropriétés, projets portés par des particuliers, constructions neuves et extensions.

Projets attendus



Objectifs de performance : a minima **niveau BBC rénovation** : Cep < Cref – 40 % (la production d'électricité renouvelable n'est pas comptabilisée dans les calculs qui justifient l'atteinte du niveau énergétique).



EnR : les projets devront comporter a minima **une énergie renouvelable soit existante** (ex. raccordement à une chaufferie biomasse), **soit nouvellement installée/raccordée** (type d'EnR éligible : bois-énergie, géothermie, solaire thermique, raccordement au réseau de chaleur, récupération de chaleur, hydrogène bas carbone, photovoltaïque).



Recours obligatoire aux matériaux biosourcés : menuiseries extérieures bois certifié ou bois certifié/aluminium (bois exotiques exclus)* **et** isolation planchers hauts **et/ou** isolation parois verticales.

NB : s'il n'est prévu qu'un remplacement partiel des menuiseries extérieures voire aucun remplacement (par ex. menuiseries existantes récentes), obligation de justification argumentée (nécessité technique...), de préciser la performance de l'existant, de recourir aux matériaux biosourcés au niveau de l'isolation des parois verticales et/ou de l'isolation du plancher haut.

Calendrier



Appel à projets ouvert au dépôt des candidatures jusqu'au 31/12/2026



4 comités de sélection (avis technique) selon la date de dépôts des dossiers

Dépôts entre le 15/09/2025 et le 31/12/2025, entre le 01/01/2026 et le 30/04/2026, entre le 01/05/2026 et le 31/08/2026 et entre le 01/09/2026 et le 31/12/2026.



Pour être éligible au présent appel à projets, une opération ne peut être physiquement achevée (travaux réceptionnés) avant la date de dépôt de demande de subvention au titre du FEDER, attestation de dépôt générée automatiquement par le portail eSynergie faisant foi.

NB : non concernés par le champ concurrentiel, les projets peuvent avoir été engagés, au plus tôt le 01/01/2021 (début du programme 21-27).

Date limite d'acquittement des dépenses : 31/12/2028 (levée de réserves comprise)

Calcul de l'assiette éligible



Assiette calculée forfaitairement sur la base de barèmes standards de coûts unitaires (BSCU), établis à partir du coût moyen HT du m² SRT rénové établi par l'Observatoire BBC (étude Effinergie)

❖ *extrait du cahier des charges de l'AàP en ligne sur europe-bfc.eu*

| Signature du 1 ^{er} marché de travaux d'efficacité énergétique éligibles | Indice | Assiette forfaitaire Montant en € / m ² de surface SRT rénovée | | Pour info date de parution de l'ICC au J.O. |
|---|--------|---|----------------------------|---|
| | | Bâtiments d'enseignement public | Bureaux publics tertiaires | |
| Après mars 2025 | 2146 | 759 € | 623 € | 02/07/2025 |
| Janvier – mars 2025 | 2108 | 745 € | 612 € | 26/03/2025 |

Enveloppe dédiée à l'AàP : **15 M€**, taux max de FEDER : **50%** de l'assiette éligible (dans la limite des plafonds d'aide publique, 80% voire 90% sur dérogation préfectorale)

Plancher / plafond de subvention : **50 K€ / 1 M€** par opération

Calcul de l'aide FEDER



Taux maximal d'intervention UE : le FEDER peut être sollicité jusqu'à hauteur de 50 % (plafond) de l'assiette éligible, dans la limite du plafond réglementaire d'aide publique.

Le taux d'intervention du FEDER est déterminé par la note obtenue au comité de sélection

- I. 50% pour les projets dont la note est comprise entre 28 pts et 30 pts
- II. 45% pour les projets dont la note est comprise entre 25 pts et 27 pts
- III. 40% pour les projets dont la note est comprise entre 22 pts et 26 pts
- IV. 35% pour les projets dont la note est comprise entre 17 pts et 21 pts



Projets n'atteignant pas 17 pts : inéligibles au présent dispositif

Le montant de FEDER sollicité dans la demande de subvention déposée en réponse au présent appel à projets fixe le plafond de l'aide européenne.

Aucune révision ultérieure ne sera autorisée.

Cumul aides publiques



Le FEDER est cumulable avec toutes les autres aides publiques à l'exception de ressources qui seraient abondées par les fonds européens (notamment avec les aides Région, dont celles au titre du dispositif Effilogis).



Proratisation « mathématique » ou
sur la base de montants attestés par les financeurs

https://www.europe-bfc.eu/sites/bfceurope/files/2024-11/Attestation_engagement_cofinanceur_FEDER-FSE.pdf

Bonne pratique

Déposer une demande Effilogis avant de candidater à l'AàP FEDER.

Avantage

1. garantir un projet mûr au moment du dépôt à l'AàP FEDER
2. dépôt après vérification des écoconditions imposées par la Région

Critères de notation

Le comité de sélection analyse les candidatures sur la base de dossiers complets.

Les évaluations des candidatures par le comité de sélection font ensuite l'objet d'une instruction administrative, financière et juridique approfondie par l'autorité de gestion (son service instructeur).

Les dossiers de demande FEDER sont soumis à l'avis des membres du comité régional de programmation (CRP) des FESI (fonds européens structurels et d'investissement) qui émet un avis favorable ou défavorable et propose un montant définitif de la subvention.



| | | |
|----------------------------------|---|--------|
| Performance énergétique | Niveau Performance rénovation : Cep < Cref-60% ou bâtiment labellisé Enerphit (prévisionnel après travaux) | 10 pts |
| | Niveau BBC rénovation : Cep < Cref-40% (prévisionnel après travaux) | 7 pts |
| Valorisation d'EnR | Recours à plus d'1 type d'EnR | 5 pts |
| | Recours à 1 type d'EnR | 3 pts |
| Recours aux matériaux biosourcés | Biosourcés sur 3 éléments (menuiseries extérieures et isolation planchers hauts et parois verticales) | 10 pts |
| | Biosourcés sur 2 éléments (menuiseries extérieures et isolation planchers hauts ou parois verticales) | 9 pts |
| | Biosourcés sur 2 éléments - si menuiseries extérieures non remplacées sur justification (isolation planchers hauts et parois verticales) | 8 pts |
| | Biosourcés sur 1 seul élément - si menuiseries extérieures non remplacées sur justification (isolation planchers hauts ou parois verticales) | 7 pts |
| Recours à matériaux de réemploi | Matériaux réutilisés sur/dans le bâtiment (ex. cloisons, menuiseries intérieures, sanitaires, radiateurs...) | 5 pts |
| | Pas de matériaux de réemploi utilisés pour les travaux de rénovation du bâtiment | 0 pt |

Indicateurs

L'opération doit permettre d'alimenter les :

Indicateur de réalisation

RCO 19 Bâtiments publics à performance énergétique améliorée
(valeur en m² de surface SRT rénovée)

Indicateurs de résultat

RCR 26 Consommation finale d'énergie primaire annuelle (en MWh/an)

RCR 29 Émissions estimées de gaz à effet de serre (en tonnes eqCO₂ / an)



Valeurs à communiquer **à l'état initial et estimation après travaux**



Dépôt des candidatures

Opération a minima au stade APD, obligatoirement en ligne sur eSynergie
https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/bfc

Doit impérativement comprendre

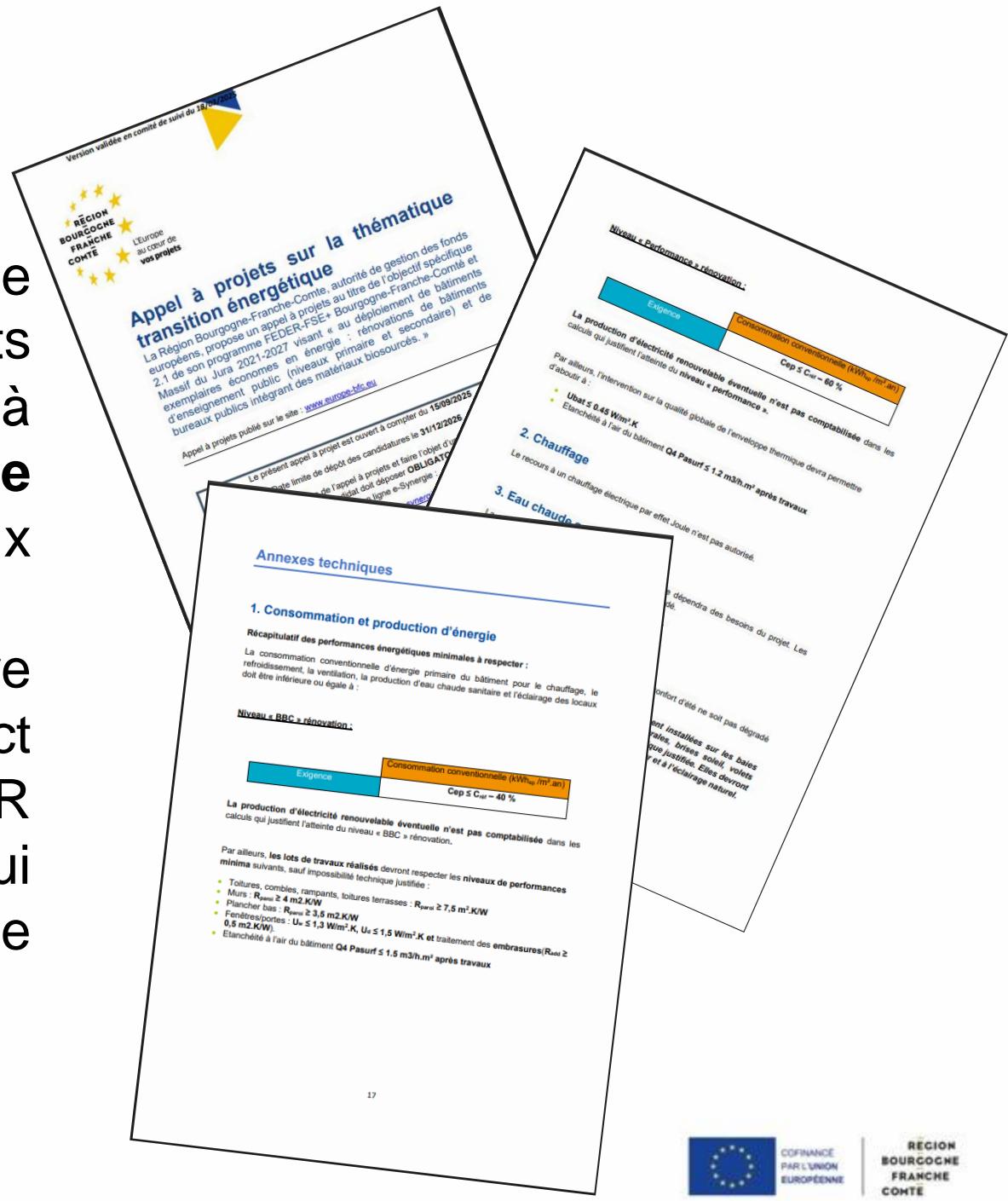
- ❖ programme de l'opération définissant les objectifs de performance énergétique
- ❖ contrats de maîtrise d'œuvre (architecte, BET...) pour études et travaux
- ❖ descriptif prévisionnel synthétique des travaux de rénovation énergétique (description des systèmes constructifs des différentes parois avec performance des isolants, menuiseries, etc., systèmes mis en place) signé par le maître d'œuvre précisant le recours aux matériaux biosourcés et le(s) type(s) d'EnR mis en place et la surface SRT rénovée en m²
- ❖ copie de la notification du 1er marché de travaux d'efficacité énergétique, qui permettra de définir le BSCU applicable au projet (si marché non engagé, le forfait sera calculé sur la base du dernier indice connu)
- ❖ étude thermique règlementaire RT existant prévisionnelle complète (état initial + état final avec saisies calculs, résultats et calculs d'émission de GES) conforme au programme prévisionnel de travaux et démontrant l'atteinte du niveau BBC rénovation
- ❖ note sur l'utilisation de matériaux de réemploi
- ❖ plans du projet
- ❖ si le label Enerphit (passif en réno) est engagé, justificatif d'engagement du certificateur du label Enerphit
- ❖ note justificative des choix sur le confort d'été



Point de vigilance (éligibilité)

Un projet n'est éligible que s'il respecte l'intégralité des critères techniques décrits dans le cahier des charges de l'appel à projets, **texte principal et annexe technique** (à communiquer à vos bureaux d'études et maîtres d'œuvre !)

 **Suggestion :** faire préciser dans votre marché de maîtrise d'œuvre le respect obligatoire des critères de l'AàP FEDER (c'est in fine le maître d'œuvre qui justifiera la réalisation des travaux et le bon respect des exigences !)



Publicité

Visuel à intégrer à tous les supports de communication
(site internet, cartons d'invitation, plaque pérenne, etc.)



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE



En cas de non-respect sans mesure corrective, pénalité jusqu'à 3% du montant engagé

Conditions particulières pour les opérations dont le coût total HT

- ❖ < 500 K€ HT (notamment affiche format A3 minimum)
- ❖ > 500 K€ HT (plaque pérenne)
- ❖ et vigilance pour les opérations > 10 M€ HT (action de communication associant Région et services de la Commission européenne)

<https://www.europe-bfc.eu/ressources/communication>

Contacts utiles

Service FEDER Bourgogne-Franche-Comté
Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
Direction Europe et rayonnement international



transition.durable.feder@bourgognefranchecomte.fr

(1er contact par écrit à privilégier)



Franck ROUSSELET, coordonnateur Transition énergétique et écologique (Dijon)

+33 (0)3 80 44 37 12

Annabelle DUTHU, chargée de gestion Transition énergétique et écologique (Dijon)

+33 (0)3 80 44 40 86

Jérôme ZAPPELLA, chargé de gestion Transition énergétique et écologique (Besançon)

+33 (0)3 63 64 20 93

effilogis

Webinaire AUTB
4 décembre 2025

Le programme effilogis

Programme régional pour la rénovation performante



HABITAT SOCIAL



COLLECTIVITÉS



COPROPRIÉTÉS



Réussir la transition écologique du bâtiment

Compétences des professionnels

Matériaux biosourcés

Aides financières & Accompagnement technique



Synergie FEDER



COFINANÇÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Aides audits, programmes et Etudes
au fil de l'eau



Aides Travaux via Appels à projets avec :

- Référentiels techniques convergents
- Instruction technique coordonnée
- Aides cumulables

Synergie FEDER



COFINANÇÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE



Cibles

Enseignement primaire public



Collectivités < 40 000 habitants

Enseignement secondaire public

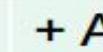


Non

Bureaux publics



Collectivités < 40 000 habitants



+ Autres bâtiments publics
(activités non économiques ou commerciales)

Aides

Audits & Programmes : 50% des coûts retenus

Etudes : 30% des coûts retenus

Travaux : 20% – 30% des coûts retenus
Plafond : 100 000 € à 144 000 € selon bonus

Synergie FEDER



COFINANÇÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE



Modalités

| | | |
|-------------------------|--|---|
| Temporalité | > 31/12/2026 | >31/12/2025 2026 sous validation Assemblée février 2026 |
| Eligibilité | Travaux non achevés | Travaux non démarrés |
| Informations techniques | Stade APD | Stade DCE |
| Sélection | Grille à points Commission de sélection | Grille de notation Expertise – Comité technique - Jury |

Synergie FEDER



COFINANÇÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE



Critères techniques / qualité

| | | |
|----------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| Performance énergie | Niveau BBC + garde-fous thermiques | |
| Confort d'été | A justifier | (protections solaires extérieures) |
| Enr | Au moins 1 | Non obligatoire (bonus d'aide) |
| Matériaux biosourcés | Menuiseries ext. + Toiture et/ou Murs | (bonus d'aide sur murs) |
| Déchets | | Règlementation tri 5 flux |
| Réemploi | Bonification en points | Bonus d'aide |
| Eau | | Systèmes d'économie d'eau potable |
| Biodiversité | | Bonus d'aide |

Biodiversité



environ - 50% en 20 ans



environ - 25% en 20 ans

Données du Suivi temporel des oiseaux communs, 2020



Source : Plante et Cité

Informations et Contacts

Informations et documents : www.effilogis.fr

Demandes d'aides : <http://monprojet.effilogis.fr>

Instruction / suivi demandes d'aides :

Violaine Chavy violaine.chavy@bourgognefranchecomte.fr

Karine Filippa karine.filippa@bourgognefranchecomte.fr

Questions générales / premier contact/ conditions techniques

Jean-Luc Krieger Tél : 0363642019 jeanluc.krieger@bourgognefranchecomte.fr

Aides nationales

- Fonds verts rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Fonds vert Transition écologique des territoires,
- DETR et DSIL,

Contact : Direction Départementale des Territoires (DDT)

Exemple de réalisation Ecole élémentaire de Delle

Exemple de réalisation soutenue par le FEDER : école élémentaire de Delle

Travaux d'amélioration énergétique de l'école élémentaire Marronniers pour obtenir le niveau BBC Réno.

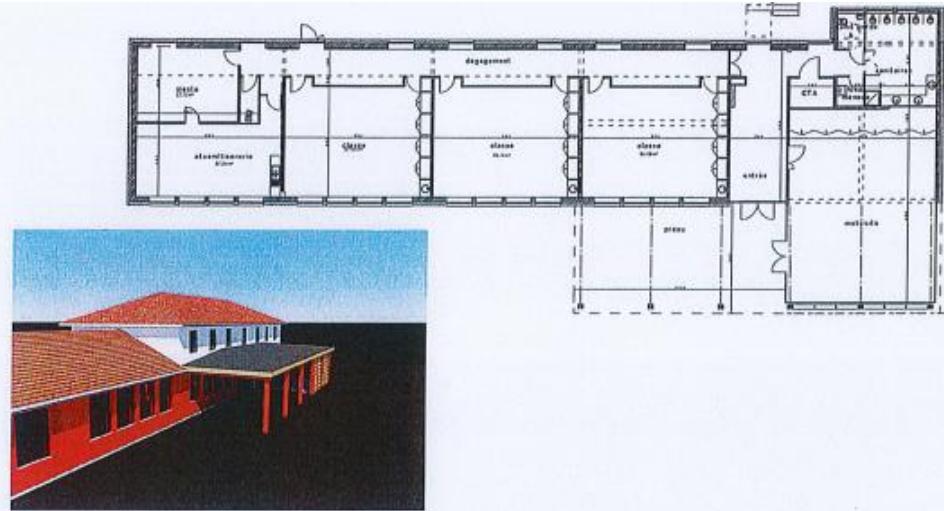


Bâtiment regroupant les salles de classes : isolation des murs par l'intérieur ($R=5$), isolation des combles en ouate de cellulose ($R=9$), ventilation double flux

Gymnase : isolation des murs par l'extérieur en laine de bois ($R=5$), isolation du plafond en ouate de cellulose ($R=9$), panneaux rayonnants + réseau alimentation

Travaux communs aux 2 bâtiments : remplacement des menuiseries par des menuiseries bois/alu ($uw=1,3$), chaufferie bois à granulés, mise en place d'éclairage led à gradation, faux-plafonds pour ventilation et éclairage.

Ecole LOUISE MICHELE de Delle : cas pratique



Présentation du programme de travaux

Afin d'accueillir les élèves de maternelle dans de bonnes conditions, le bâtiment A qui date des années 60, fera l'objet d'une réhabilitation énergétique totale lors d'une première tranche de travaux, répondant aux normes BBC.

Une tranche 2 consistera à adapter et à transformer ce bâtiment pour l'accueil d'élèves en maternelle.

Programme des travaux de la tranche 1:

- Isolation des murs par l'extérieur en laine de bois (R=5)
- Isolation des combles en ouate de cellulose (R=9)
- Isolation du plancher sur cave (R=3,5)
- Remplacement des menuiseries par des menuiseries bois/alu (uw=1.3)
- Mise en place de volets/ BSO
- Ventilation double flux
- Chaufferie bois communes aux 2 bâtiments + sous station
- Mise en place d'éclairage Led à gradation
- Faux-plafond pour ventilation et éclairage
- Reprises peinture et électricité

Programme des travaux de la tranche 2:

- Création d'un accès indépendant aux logements (R+1)
- Construction d'un préau en ossature bois de 80m²
- Démolition du préau actuel et construction d'une extension de 60 m² du bâtiment en ossature bois de niveau BBC
- Remplacement de la couverture en tuile avec ajout d'un film sous-toiture pour protection de l'isolation des combles perdus
- Transformation du bâtiment pour l'accueil des maternelles : sanitaires, salle de sieste, bureau pour ATSEM.
- Cloisonnement et création de nouvelles portes/ ouvertures pour mise aux normes accessibilité et sécurité incendie.
- Aménagement de la cour existante comprenant le déplacement du portail d'accès, la création d'espaces séparés pour les 2 bâtiments, végétalisation (plantation d'arbres et d'espaces verts), déplacement des jeux existants depuis la maternelle existante, pose de sols amortissants.

L'aménagement intérieur du bâtiment a fait l'objet d'une concertation avec la direction du groupe scolaire et la communauté éducative. Les dépenses d'investissement sont estimées à 966 500 € HT pour les 2 tranches de travaux, dont les travaux débuteront début 2026 pour une durée de 8 mois environ.

Plan de financement prévisionnel

Groupe scolaire L. MICHEL BÂTIMENT A

| | | | | |
|----------------------------------|---------------------------------|--|---------------------|----------------------|
| Groupe scolaire L. MICHEL | Montant Travaux TTC | 1 159 800,00 € | | |
| | Montant total travaux HT | 966 500,00 € | 100,00 % | |
| Cofinanceurs | Délégataires | Programmes de financements | | Réponse |
| ETAT | Préfecture | FOND VERT 2023 | 124 830,00 € | 12,92 % accordée |
| ETAT | Préfecture | DETR/DSIL 2025 | 120 000,00 € | 12,42 % accordée |
| Région | BFC | EFFILOGIS | 178 815,00 € | 18,50 % à solliciter |
| | | EFFILOGIS bonus réseau de chaleur + 10 % | 17 881,00 € | 1,85 % à solliciter |
| EUROPE | BFC | Subvention FEDER Priorité 3 BFC | 320 000,00 € | 33,11 % à solliciter |
| | | Total subventions | 761 526,00 € | 78,79 % |
| | | Reste à charge commune | 204 974,00 € | 21,21 % |

Cour de l'école L. MICHEL

| | | | | |
|----------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------|----------------------|
| Cour de l'école L. MICHEL | Montant Travaux TTC | 288 000,00 € | | |
| | Montant total travaux HT | 240 000,00 € | 100,00 % | |
| Cofinanceurs | Délégataires | Programmes de financements | | Réponse |
| Conseil départemental | | Aide aux communes | 50 000,00 € | 20,83 % sollicitée |
| Fondation privée | MAIF | Fonds MAIF pour le vivant | 140 000,00 € | 58,33 % à solliciter |
| | | Total subventions | 190 000,00 € | 79,17 % |
| | | Reste à charge commune | 50 000,00 € | 20,83 % |



WEBINAIRE

FEDER et transition énergétique : Appel à projet rénovation de bâtiments publics

Jeudi 4 décembre 2025



Merci de votre attention

Contact : Mehmet BIRSEN – Chargé d'études Fonds & programmes européens
Tel : 03 84 46 51 67 Courriel : mbirsen@autb.fr

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort